



MUNICIPALITÉ DE BEGNINS

A TOUS LES HABITANTS DE BEGNINS

INFORMATION IMPORTANTE

Publication des cartes de dangers naturels

Madame, Monsieur,

La Municipalité rend publiques **les cartes de dangers naturels**, établies à sa demande, concernant le territoire communal affecté à la zone à bâtir, conformément aux exigences cantonales et fédérales.

Les cartes de dangers naturels identifient les dangers pouvant menacer les personnes et les biens matériels, et déterminent le degré de danger. Les degrés de danger tiennent compte à la fois de la probabilité de survenance du danger et de son intensité.

Les cartes de dangers naturels couvrent l'essentiel des zones à bâtir et les principales infrastructures pour toutes les communes vaudoises. Les autorités et les propriétaires sont ainsi informés des dangers naturels auxquels une parcelle ou un bâtiment peut être exposé. Les cartes précisent une situation de danger existante.

Les dangers naturels suivants sont pris en compte dans les cartes de dangers :

- inondations par les crues,
- laves torrentielles et coulées de boue,
- glissements de terrain permanents,
- glissements de terrain spontanés et coulées de terre,
- chutes de pierres et de blocs, éboulements de roche, écroulements,
- affaissements et effondrements,
- avalanches.

Jusqu'à aujourd'hui, la situation de danger était analysée au cas par cas, lors de demandes de permis de construire ou lors de modification des plans d'affectation. Dorénavant, avec les cartes des dangers naturels, tous les propriétaires de parcelles en zone à bâtir sont informés des dangers naturels auxquels leur propriété peut être exposée.

Sur la base de ces informations, les propriétaires peuvent décider de réaliser un contrôle de sécurité de leurs bâtiments, envisager des mesures de protection ou d'alerte, tenir compte de la situation de dangers lors de rénovations, transformations ou nouvelles constructions.

Les quartiers/lieux-dits où des risques ont été identifiés à différents degrés sont les suivants :

Les Persières, Les Baules, La Scierie, Le Pauffet et le long des cours d'eau : La Serine, Le Nant, La Fontanette, La Vorzairie.

Les cartes de dangers naturels et la documentation relative peuvent être consultées à l'administration communale pendant les heures d'ouverture ou partiellement sur le site de la commune www.begnins.ch / informations générales / dangers naturels.

L'administration communale se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements. Vous trouverez également des informations supplémentaires sur le site internet des dangers naturels : <http://www.vd.ch/dangers-naturels>

Begnins , le 22 avril 2015

La Municipalité